



Secrétariat :

Tél. 05 63 33 59 90
sepra-81@orange.fr

9, chemin de La bastide
81800 Couffouleux

<https://sepra81.jimdo.com>

Couffouleux, le 13 mars 2019

CONTRIBUTION DE LA SEPR AU GRAND DEBAT NATIONAL

La SEPR se prononce dans ce « grand débat national » sur « la question majeure » de « la transition écologique » qui correspond à son objet statutaire, mais aussi sur les trois autres questions en relation directe avec celle-ci. Les relations indirectes sont écrites en italique.

TRANSITION ECOLOGIQUE

L'URGENCE de la lutte contre le changement climatique impose la nécessité d'un **PLAN efficace** de remplacement des énergies fossiles par les énergies renouvelables. Encore faut-il que celles-ci ne dégradent pas l'environnement, comme c'est le cas avec l'éolien industriel terrestre ou, non renouvelable, l'énergie nucléaire. Dans ces conditions, la filière Hydrogène « blanc » apparaît comme l'élément fondamental de ce plan (voir sur le site internet de la SEPR).

Ce **plan** doit être global et prendre en compte tous les secteurs : en matière industrielle, de chauffage, de transport, d'agriculture ... Notamment, il convient, entre autres actions, de développer le transport de marchandises par voie ferrée, de décentraliser les activités principalement industrielles pour stopper les grandes concentrations urbaines et métropolitaines, en favorisant l'autonomie énergétique locale et la relocalisation de l'économie, de réduire et mieux encadrer les gros prélèvements d'eau de l'agriculture ... et bien réaliser que le tout électrique n'est pas la solution idéale.

LA DEMOCRATIE ET LA CITOYENNETE

L'URGENCE climatique est telle que le **plan** doit être mis en application « dans les deux ans », comme l'a montré le dernier rapport du GIEC. Le jeu habituel de la Démocratie représentative ne le permet pas (voir sur son site internet le communiqué de presse de la SEPR après la démission de Nicolas Hulot) : Les individus et groupes d'individus n'arrivent généralement pas à se faire entendre des élus, dont la vision est généralement restreinte à la durée/prolongation de leur mandat.

Pour y remédier, nous préconisons cinq réformes, à l'échelle nationale mais aussi locale :

1) l'instauration d'une concertation effective (pas seulement des réunions publiques d'information) : par des réunions de travail avec des associations/groupes demandeurs et de simples citoyens tirés au sort parmi les électeurs, pour tous les projets , particulièrement ceux relevant de la loi SRU, les aménagements publics, l'action économique, sociale, culturelle et éducative ainsi que les investissements dont les remboursements affectent de plus de 10% le budget de la collectivité.

2) de façon légale, non violente, l'utilisation de l'article 11 de la Constitution, (forme atténuée de RIC, cadré, sans dérives), pour obtenir en l'occurrence que le **plan** soit impératif. Ceci est maintenant possible en raison de la modification de 2008 de la Constitution, étendant son champ d'intervention aux questions environnementales. Mais pour faciliter son usage, nous demandons la diminution de moitié du seuil des signatures nécessaires. Ceci n'implique pas nécessairement l'adoption du **plan**, le peuple pouvant le refuser, mais permettra, de toute façon, de développer la prise de conscience du long terme, dans la transparence, à la fois par les élu(e)s et les électeurs/trices.

3) La reconnaissance du vote blanc comme suffrage exprimé accroîtra encore la responsabilité, par la recherche, pour éviter le cas échéant d'avoir à revoter, du *consensus* plutôt que de l'affrontement.

4) Au niveau de chaque Collectivité ou Établissement Public, ouvrir des voies de recours auprès du Tribunal Administratif sur l'opportunité ou la pertinence de projets, notamment pour leur absence d'optimisation de l'utilisation de l'argent public (voir le site internet : passerelle piétons-cyclistes servant aussi pour supporter une conduite majeure d'eau potable). Les décisions pourront être rendues sous forme "d'avis" rendus publics. (cf. Conseil Constitutionnel).

5) Pour les enquêtes publiques, publier les réponses de l'autorité à l'origine de l'enquête, aux questions posées par le commissaire enquêteur, afin que le public puisse en contester éventuellement la validité, avant la rédaction finale de l'avis correctement motivé.

La citoyenneté ne peut s'exercer pleinement si le minimum vital n'est pas assuré pour chaque individu. Les personnes les plus précaires se situent surtout dans la tranche d'âge 18/25 ans et les plus de 60 ans sans réels droits à la retraite. Pour ces personnes, il convient d'activer la mise en place d'un revenu minimum d'existence pour tous, qui pourrait être financé en partie par un prélèvement sur les transactions financières et les revenus du capital.

L'ORGANISATION DE L'ETAT ET DES SERVICES PUBLICS

Le tout numérique et la fracture sociale qui en résulte est une réalité vécue au quotidien par une majorité. Il faut rapprocher les citoyens de leurs administrations en créant des "accueils citoyens", véritables pôles de service public où chacun pourra trouver une aide publique pour ses démarches administratives, imposées le plus souvent en ligne.

La création de nouveaux services publics pour l'Eau et l'Energie sont fondamentaux dans **le plan**, et aussi la revitalisation de ceux existants (à rebours des privatisations : c'est de « l'intérêt général » et du « bien commun » qu'il s'agit). *Pour assurer territorialement la couverture médicale, création d'un corps de médecins fonctionnaires/contractuels, avec affectation comme pour les professeurs dans l'Education Nationale.*

De même la décentralisation et la relocalisation des activités économiques, pour qu'elles soient tenables, nécessitent la révision du dogme de « la concurrence libre et non faussée ». Élaboration de plans de revitalisation des territoires impliquant l'Etat et toutes les collectivités concernées, avec une obligation d'aboutir.

Le rôle de la caisse des dépôts sera étendu pour l'application du **plan** avec des prêts, gagés par l'Etat par le « retour sur investissement » grâce aux économies réalisées par rapport aux pertes financières qui résulteraient du réchauffement climatique non réduit (cf. rapport Stern).

Il y a aussi nécessité de revenir sur le mille feuille territorial, dans lequel les communes perdent de plus en plus une partie de leurs compétences au profit de regroupements et de transferts de compétences obligatoires. Les propositions et le contrôle des citoyens sur la gestion des services publics locaux ne peuvent s'exercer que dans un cadre de proximité avec la structure, dans une exigence de transparence. L'efficacité de politiques de "territoires" peut être encouragée par des pratiques de contractualisation sur projet, avec information et consultation de la population.

LA FISCALITE

Le **plan** entraînant un bouleversement majeur/une révolution /une mutation (en raison de l'URGENCE il ne peut s'agir d'une stratégie de petits pas, dite de « transition »), avec abandon du modèle actuel basé sur l'hyperconsommation, celui-ci doit être accompagné à tous les niveaux, en particulier culturel et social. Ainsi, pour être acceptable, la répartition des efforts doit être basée sur la progressivité réelle des contributions avec refonte du système fiscal (la TVA impacte plus lourdement les petits revenus en raison du "reste disponible") : entre autres mesures , augmentation de la progressivité de l'impôt sur le revenu et avec une réelle information sur l'affectation des sommes prélevées. Taxer les gros pollueurs sans contrepartie, sinon pour les aider à solutionner leur pollution, introduire une majoration pour les entreprises ou/et activités polluantes ou socialement toxiques pour alimenter un fond de transition écologique dont l'utilisation sera transparente, etc.

Durcir les sanctions contre la fraude fiscale tant pénalement que financièrement.

Pièces jointes : contribution des psh (personnes en situation de handicap) illustrant de plus la fracture numérique